

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/11/24-02	Tourisme : Appel à projets de signalisation chemin de randonnée
Date et heure de la séance	24 novembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Polyvalente - Moussages
Date de la convocation	18 novembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	25
Nombre de pouvoirs	5
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC arrivée à 18h52
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Christian MONS
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

François POUCHOT	Jean-Pierre SOULIER
Maryse BONNET	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Jean-Jacques VAISSIER
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Raymonde THESSANDIER	Elisabeth BALADUC

Absents :

François DEFLISQUE

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/11/24-02	Tourisme : Appel à projets de signalisation chemin de randonnée
--------------------------------------	--

Monsieur Le Président expose que lors de sa session du 4 juillet 2025, la Commission permanente du Conseil départemental a arrêté les modalités d'un nouvel appel à projets visant à soutenir fortement l'adaptation à la charte nationale de la signalisation directionnelle de randonnée pédestre.

Sur la base du cahier des charges de l'appel à projets, l'aide départementale est de 70% sur un montant plafond de base éligible de 50 000 € HT. À noter par ailleurs que le coût d'une lame directionnelle et d'un mât sont évalués chacun à 30 € l'unité.

Aussi, afin de changer la signalisation directionnelle des parcours inscrits sur le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, dont la Communauté de communes du Pays de Mauriac a la charge et pour bénéficier de cette aide départementale, il est nécessaire que le Conseil Communautaire puisse se positionner sur ce dossier afin d'obtenir des aides financières.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		
Postes de dépenses détaillés par corps d'état	Montant HT	
Fournitures et pose des panneaux	6 660,00 €	
Total	6 660,00 €	
FINANCEMENTS		
Origine du financement	Montants HT	% du montant total de l'opération
Département : Fonds cantal innovation	4 662,00 €	70,00 %
TOTAL financements publics	4 662,00 €	70,00 %
Autofinancement	1 998,00 €	30,00 %
TOTAL	6 660,00 €	100,00 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le projet d'uniformisation, à la charte nationale, de la signalisation des chemins de randonnées,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la participation de la Communauté de communes du Pays de Mauriac au projet d'uniformisation, à la charte nationale, de la signalisation des chemins de randonnées ;**
- **VALIDE le plan de financement prévisionnel ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Fait à Jaleyrac, le 24 novembre 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER

